

Questions orales

Cela représente, rien que dans ma région, 765 000 \$ et 85 000 heures de formation au Loyalist College. J'aimerais que le ministre fasse savoir aux Canadiens et aux responsables de ces établissements de formation si ces fonds seront disponibles en 1993.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, comme vient de le mentionner le ministre des Finances, nous répondrons à cette question. Je veillerai personnellement à ce que le personnel du ministre obtienne ces renseignements et à ce que ceux-ci soient communiqués au député.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, le dimanche 6 décembre sera la journée nationale de commémoration du massacre de 14 jeunes femmes à l'École polytechnique de Montréal, en 1990. Nous avons tous une part de responsabilité dans la lutte contre la violence faite aux femmes.

Le gouvernement acceptera-t-il de reconnaître que la montée du chômage contribue à la violence contre les femmes? Que le stress découlant du fait de vivre au-dessous du seuil de la pauvreté contribue à la violence contre les femmes? Que le stress de se résigner au harcèlement et à la discrimination pour garder un emploi ajoutera encore à la violence contre les femmes?

• (1150)

Est-ce que le gouvernement acceptera au moins de rétablir l'argent enlevé cette semaine aux organismes qui luttent contre la violence faite aux femmes et de donner de l'aide aux victimes de cette violence?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, il est exact que nous approchons de la date anniversaire d'un événement tragique à Montréal, au Québec, et la ministre responsable de la situation de la femme, plus tôt cette semaine, a dit que, même si des efforts marqués avaient été faits pour lutter contre la violence faite aux femmes, il restait encore beaucoup à faire pour changer les attitudes et les comportements qui sont à l'origine de la violence dans notre société.

Chacun d'entre nous a la responsabilité de rompre le silence et d'agir pour empêcher les cas de sévices physiques ou psychologiques contre les femmes.

LE HARCÈLEMENT SEXUEL

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adressera au ministre d'État qui répond pour le ministre de l'Emploi.

Un porte-parole du ministère de l'Emploi, Richard Fix, disait hier qu'une femme devra faire la preuve du harcèlement sexuel ou des abus au travail pour recevoir les prestations d'assurance-chômage. Je cite: «Si une personne quitte son emploi, il faut qu'il y ait eu un harcèlement sexuel suffisamment grave, et il lui faudra ou bien des témoins ou une méthode quelconque permettant de prouver que cette situation existait.»

Est-ce que le ministre pourrait indiquer précisément à la Chambre les instructions qui sont données aux fonctionnaires d'Emploi Canada qui prendront les dépositions à l'égard des plaintes de harcèlement sexuel?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, comme je l'ai mentionné plus tôt, la notion de harcèlement sexuel considéré comme motif valable pour quitter un emploi avait été incluse pour la première fois dans le projet de loi C-21, auquel les députés de l'opposition ont fait obstruction pendant un an.

Cela étant dit, c'est un motif reconnu pour quitter un emploi. Le ministre a signalé hier qu'il existait avant l'exposé économique, et qu'il est encore valable aujourd'hui. En outre, et le ministre a été très clair là-dessus, dans de nombreuses occasions, on accorde le bénéfice du doute à la personne qui formule la plainte. Il continuera d'en être ainsi, madame la Présidente.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et a trait aux retards dans le paiement des prestations d'assurance-récolte en Saskatchewan.

Il semble que les médias et d'autres disent aux producteurs que c'est la faute du gouvernement fédéral. Le fait est que, en vertu de l'accord fédéral-provincial, l'exécution et l'administration du programme d'assurance-récolte incombent exclusivement à la province.